



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES
SEANCE ORDINAIRE

Séance du : 18 juin 2026
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 22 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2026 : Indemnités du Conseil général pour la législature 2026-2031

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- Vu le préavis municipal N° 8/2026 présenté le 18 juin 2026 ;
- Oui le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'adopter la grille des indemnités du Conseil général applicable dès le 1er juillet 2026 avec l'amendement suivant :
 - o *L'indemnité de déplacement hors du territoire communal est portée de CHF 0,70/km à CHF 0,80/km.*

Accepté à l'unanimité au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Annexe : grille des indemnités 2026-2031

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2026

Montpreveyres, le 20 juin 2026

Martine Borgeaud
Présidente

Le Conseil général de Montpreveyres



Marion Villars
Secrétaire

*En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).
La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.*

Annexe à l'extrait du procès-verbal du Préavis 8/2026

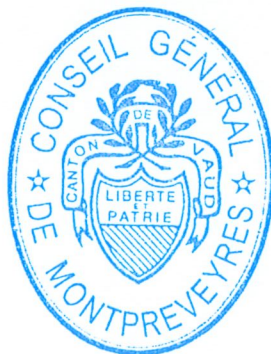
Indemnités du Conseil général 2026-2031

Conseil général	Indemnités
Président.e du Conseil général	CHF 1'000.- fixe annuel CHF 200.- par séance
Secrétaire du Conseil général	CHF 1'000.- fixe annuel CHF 250.- par séance
Membres des commissions	CHF 50.- par séance (jusqu'à 2h) CHF 12,50 par tranche de 30 min. entamée supplémentaire
Supplément pour les rapporteur.euse.s des commissions	CHF 50.- par objet
Supplément pour les présidences de la Commission de gestion et de la Commission des finances (non cumulé avec le supplément ci-dessus)	CHF 250.- fixe annuel
Jeton de présence des membres du Conseil	Néant
Votations et élections	
Président.e	CHF 40.- par heure
Scrutateur.rice.s et membres du bureau	CHF 30.- par heure
Autres tâches et prestations	
Président.e du Conseil général	CHF 40.- par heure
Membres du bureau	CHF 30.- par heure
Indemnités de déplacement hors territoire communal (véhicules individuels ou transports publics)	CHF 0.80 par km

Montpreveyres, le 20 juin 2026

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

